



Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'urgence d'agir pour sortir le Québec de la discrimination systémique

Wendake, le 2 octobre 2019 – « Le premier ministre peut bien tenter de réparer le passé, mais je souhaite surtout qu'il agisse aujourd'hui, au moment où le gouvernement du Québec, en ce même jour, est devant le tribunal et continue d'affirmer que le Québec n'a jamais reconnu le droit à l'autodétermination des Premières Nations et qu'il refuse de reconnaître que les services policiers des Premières Nations sont des services essentiels ! » affirme Ghislain Picard, chef de l'APNQL.

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) reconnaît le geste de réconciliation posé aujourd'hui par le premier ministre Legault, « L'APNQL regrette toutefois que le premier appel à l'action n'insiste pas sur la nécessité pour le gouvernement provincial de présenter d'abord des excuses aux femmes et aux filles des Premières Nations. C'est ce que la décence impose face aux préjudices qu'elles ont subis », a affirmé le Chef régional.

Les Premières Nations regardent l'avenir en s'inquiétant que le gouvernement du Québec ne saisisse pas l'urgence d'agir dès maintenant pour corriger la situation actuelle. Les Premières Nations invitent donc directement le Premier Ministre à travailler conjointement afin de mettre fin aux pratiques discriminatoires systémiques dans tous ses services publics.

La volonté politique n'aura pas de portée réelle, sans un remaniement complet des façons de faire du Québec. Le gouvernement Legault a-t-il l'intention de remettre en question les institutions existantes, qui sont en grande partie responsable de ce que dénonce le rapport du juge Viens ?

Le rapport du juge Viens indique une direction, une marche à suivre. L'APNQL le reconnaît. Si le gouvernement du Québec ne veut pas avoir à s'excuser encore dans trente ans, le premier ministre Legault doit s'engager maintenant, fermement et publiquement à se joindre aux Premières Nations pour respecter les appels à l'action du juge Viens. L'APNQL rappelle que les Premières Nations sont les mieux placées pour décider de ce qui est bon pour elles, pour déterminer leur avenir. Au-delà de l'ouverture exprimée, le premier ministre du Québec doit s'engager formellement sur des bases nouvelles, celle de la reconnaissance pleine et entière du droit à l'autodétermination.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

– 30 –

Renseignements :

Alain Garon, agaron@apnql.com

Conseiller aux communications

Cell. : 418-254-4620